

Malauzat

SAINT-GENEST L'ENFANT • LES MOULINS BLANCS



Bulletin municipal 2024



Sommaire

Infos pratiques, Édito	p. 3
Travaux	p. 4
Au fil des conseils municipaux	p. 6
Budget	p. 8
Informations communales	p. 9
Communication	p. 10
Urbanisme	p. 12
Mieux vivre ensemble	p. 13
CCAS	p. 15
La vie de nos enfants	p. 17
Vie associative	p. 19
SBA	p. 26
CLIC & ADIL	p. 27
RLV – Intercommunalité	p. 28
A vos agendas	p. 32

INFOS PRATIQUES

Mairie

Tél : 04 73 79 20 06

Courriel : mairie.malauzat@wanadoo.fr

Internet : www.malauzat.fr

Ouverture du secrétariat au public

- Mardi : 9h - 12h & 14h - 17h
- Mercredi : 14h - 17h
- Vendredi : 9h - 12h & 14h - 19h
- Les autres jours sur RDV uniquement

Permanence des élus

Le maire, sur rendez-vous à Malauzat, tous les vendredis de 15h à 19h.

Les adjoints, sur rendez-vous

C.C.A.S

Prendre rendez-vous au secrétariat

École Primaire de Malauzat

Tél. 09 67 32 15 28

Courriel : ecole.malauzat.63@ac-clermont.fr

Garderie - Centre de loisirs

Tél : 06 47 60 67 30

Cantine

Tél : 06 59 58 91 49

Urgence

SAMU : 15

Gendarmerie : 17

Pompiers : 18 ou 112

Numéros utiles

ERDF Dépannage

Tél : 09 72 67 50 63

GRDF Raccordement et conseil

Tél : 09 69 36 35 34

SEMERAP

Tél : 04 73 15 38 38

SBA

Tél : 04 73 64 74 44

Riom Limagne et Volcans

Tél : 04 73 67 11 00

Courriel : contact@rlv.eu

CALENDRIER ÉLECTORAL 2024

Les élections qui désigneront les représentants au Parlement européen se dérouleront le dimanche 9 juin 2024. Pas de second tour.

LE MAGAZINE D'INFORMATIONS MUNICIPALES DE LA VILLE DE MALAUZAT**Directeur de la publication :**

Jean-Paul AYRAL, maire

Chargé de la communication :

Raphaël ROUSSY, adjoint

Crédits photos : Véronique Faure, Pierre-

Franck Pappalardo, Raphaël Roussy, Virginie Montel (Directrice de l'école), Jacques Berruë, APE, Les compagnons de Marcoin, Joyeux Mitrons, Les Jardins de Jeanne et Clémence, Dynamic Malauzat, ESV, RLV.

Conception graphique et impression :

L'imprimeur, Mozac 04 73 38 82 95



Un enregistrement du magazine est disponible sur www.malauzat.fr dans la rubrique « Vie communale, Bulletins Municipaux » www.malauzat.fr

Edito



Chers Malauzaires,

L'année 2023 a été marquée par des pics de températures, la sécheresse, des incendies, des inondations, des vents violents, des précipitations concentrées sur les derniers mois de l'année, etc. Dans 10 ans comment percevrons-nous 2023 : une année exceptionnelle comme nous en avons eu ces dernières décennies ou comme le début d'un changement inéluctable de notre climat ? Cette deuxième hypothèse est sûrement la plus vraisemblable.

Merci à Riom Limagne et Volcans qui a maîtrisé la baisse du débit d'eau potable par un plan de crise : restrictions sur la consommation d'eau, réparations de fuites sur les réseaux, communication, mise en place de stocks d'eau potable pour pallier d'éventuelles coupures et organisation de la distribution. Mais ces économies d'eau ont aussi un inconvénient : la baisse de la consommation induit une baisse des recettes pour les gestionnaires de la distribution d'eau et donc des soucis financiers pour 2024.

Les coûts évoluent dans beaucoup de domaines à la hausse : énergie, alimentation, matériaux etc. et grèvent nos budgets : ceux des particuliers comme ceux des collectivités. Les efforts pour maîtriser les dépenses et les recettes afin de dégager de l'épargne nette sont remis en question à tout moment.

Vous trouverez jointe à ce bulletin une page d'information sur notre situation financière.

Au niveau associatif, grâce au dynamisme et à la bonne entente de nos associations la fête du village s'est bien déroulée ; elle pourrait gagner en attractivité si toutes participent à la prochaine édition.

Trois projets d'associations méritent d'être mentionnés : la réalisation d'un verger partagé par les compagnons de Marcoin, la réfection du local occupé par les chasseurs et enfin le téléthon par les joyeux mitrons. La commune est fière et satisfaite de ces réalisations, elle continuera à participer soit financièrement soit matériellement à de tels projets.

Je vous souhaite au nom du conseil municipal et de nos employés, une bonne année 2024 : santé, réussite dans vos projets pour vous et vos proches.

Bien à vous.

Jean-Paul Ayrat
Maire de MALAUZAT

Rétrospective des réalisations 2023

- Création d'un bâtiment pour la 4^{ème} classe avec sa mise en sécurité incendie, son accessibilité et ses équipements mobiliers (subventionné par la région et le département).
- Réfection de la rue Saint-Gal (subventionnée par le département).
- Modernisation du stade de football : lisse métallique (main courante), éclairage à LED, installation de blocs béton, abris de touche.
- Mise aux normes des installations électriques à la mairie, salles polyvalentes, vestiaires de football et école.
- Tables de pique-nique pour l'école et la garderie
- Restauration du patrimoine : Bâtiment du four communal avec l'installation de nouvelles fenêtres et volets, d'un nouveau linteau (subventionnée par le département).
- Nouveau réfrigérateur pour la salle des fêtes de Saint-Genest l'Enfant.

Sécurité

- Finalisation du PCS (Plan Communal de Sauvegarde), gestion de crise en cas de catastrophe sur la commune.
- Nouvelles signalisations.

Environnement

- Extinction éclairage public (voir article page 10).
- Journées de nettoyage

Informatique

- Changement de PC à la cantine
- Ecran pour salle du conseil municipal
- Vidéoprojecteurs pour l'école

Équipement communal

- Remplacement du tracteur
- Remorque de transport





**Un grand merci à José-Louis Pereira Oliveira
pour l'installation à titre gracieux de ces tables**



Réalisations et Projets 2024

- Réfection de l'abribus à la mairie annexe^(*).
- Pose d'un nouvel abribus chemin de la pisciculture^(*).
- Pose de nouveaux panneaux de basket à Saint-Genest l'Enfant^(*).
- Mise en place d'une nouvelle signalisation sur le bourg de Malauzat, limitation 30 km/h et priorité à droite. Une information sera communiquée aux habitants à la fin des travaux (en cours).
- Étude d'aménagement de la RD405 à Saint-Genest l'Enfant.
- Terrain multisport (City Parc)
- Aire de stationnement pour le Conservatoire des Espaces Naturelles, chemin de Marcoin.
- Restauration des bancs publics^(*).

^(*) Travaux initialement prévus en 2023

Projets en discussion

- Étude P.A.C. (Point d'Apport Collectif) avec le S.B.A.
- Réfection de voirie



Au fil des conseils municipaux

Sous la présidence de Jean-Paul AYRAL, maire de la commune de Malauzat, l'équipe municipale s'est réunie 10 fois entre février et décembre 2023 en Conseil Municipal. Vous pouvez retrouver l'intégralité des comptes rendus de séances sur notre site internet www.malauzat.fr dans la rubrique « Vie communale, CR des séances du Conseil Municipal ».

- Remplacement menuiseries four communal
- Chaises hautes pour la cantine
- Transpalette

Administration

- Convention RLV Hygiène
- Délégué SMUERR

Finances

- Subventions des associations

Tableau des effectifs

SÉANCE DU 20 FÉVRIER

Tableau des effectifs

Administration

- Modification statuts Territoire d'énergie
- Convention chats libres avec l'APA 63
- Conventions Centre de Gestion – Dispositif Signalement et médiation

RLV

- Modification statuts RLV suite transferts
- Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
- Reversement Taxe aménagement

SÉANCE DU 20 MARS

Travaux et matériels

- Ordinateur Cantine
- Tableau blanc pour nouveau modulaire

Finances

- Subventions du FIC

SÉANCE DU 3 AVRIL

CA 2022

Compte de Gestion 2022

Affectation résultat 2022

Taxes communales 2023

Budget primitif 2023

Travaux

- Raccordement informatique du nouveau modulaire

SÉANCE DU 16 MAI

Travaux et matériels

- Remorque
- Écran et vidéoprojecteurs

SÉANCE DU 17 JUILLET

Travaux et matériels

- Travaux d'électricité
- Autres travaux d'électricité
- Réfection rue Saint Gal
- Achat de Blocs béton
- Prises pour radar pédagogique

Administration générale

- Amortissement des subventions d'équipement
- Consignes Toners / Encaissement des remboursements par chèque
- Échange Parcelles : Affaire Commune de Malauzat / Consorts Dogan – Yesilyurt
- Achat de biens immobiliers : Affaire Commune de Malauzat / Succession Mazet

Tableau des effectifs

SÉANCE DU 28 AOÛT

Travaux et matériels

- Support vidéoprojecteur pour modulaire
- Électroménager salle polyvalente de Saint-Genest l'Enfant

Administration

- Archives communales centre de gestion
- Accueil de loisirs sans hébergement

Finances

- Tarifs publics 2023-2024

SÉANCE DU 16 OCTOBRE

Travaux et matériels

- Armoire à balai
- Garde-corps abris de touche
- Scellement poteaux signalisation
- Rampe modulaire
- Brosses décrottoirs modulaire
- Râteliers à vélo
- Restauration four communal

Administration générale

- Convention territoriale globale avec la CAF
- Convention UFCV Clair Matin
- Modification PLUi RLV
- Dérogation à la règle du repos dominical dans les commerces de détail 2024

Ressources humaines

- Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires
- Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade
- Tableau des effectifs

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE

Travaux et matériels

- Plaque induction
- Armoires à pharmacie

Administration générale

- Prolongation et modification de la remise en état de la Carrière « Lachaud »
- Convention fourrière animale
- Adhésion pôle santé au travail - CdG
- Prévoyance - CdG

Finances

- Redevance GRDF
- Rachat Immeubles à EPF-SMAF Auvergne
- Subvention chiens guides d'aveugles
- Subvention Secours Populaire

Ressources humaines

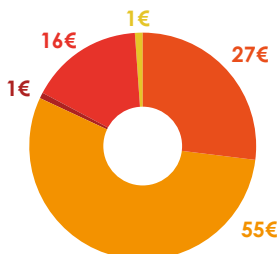
- Actualisation RIFSEEP/ part CIA



Les chiffres du Compte Administratif 2022

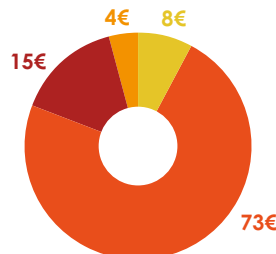
Fonctionnement

Les **699 530 € de dépenses réelles** de fonctionnement se répartissent de la manière suivante (pour 100€ de dépenses)



- Charges à caractère général (Énergie, Fournitures, cantine)
- Charges de personnel
- Atténuation de produits
- Charges de gestion courante (Subventions autres communes, indemnités élus, CCAS, SIEG...)
- Charges financières
- Charges exceptionnelles : 0€

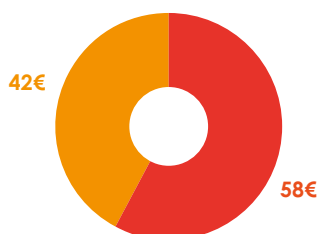
Les **769 484 € de recettes réelles** de fonctionnement se répartissent de la manière suivante (pour 100€ de recettes)



- Atténuation de charges : 0€
- Produits de service (cantine, garderie, concession)
- Impôts et Taxes
- Dotations et Participations (État, Départements, CAF)
- Produits exceptionnels

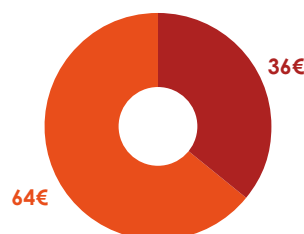
Investissement

Les **48 630 € de dépenses réelles** d'investissement se répartissent de la manière suivante (pour 100€ de dépenses)



- Équipement
- Financière

Les **200 337 € de recettes réelles** d'investissement se répartissent de la manière suivante (pour 100€ de recettes)



- Équipement (subventions)
- Financière (TVA, Taxe aménagement...)

Encours de la dette au 31 décembre 2022 : 176 €/habitant avec une moyenne des communes françaises de la strate 500 à 2000 habitants à 587 €/habitant

Taxes

Augmentation du taux des taxes communales de 0,5 % soit :

- TFB à 37,14 %
- TFNB à 76,36 %
- TH à 8,64 %

Cette augmentation des taux génère un produit supplémentaire de 2730 € annuel pour la commune. Pour rappel la taxe d'habitation appliquée uniquement sur les maisons secondaires.

Évolutions des 2 taxes des ménages :

	2021	2022	2023
Habitation			8,64
Foncier Bâti	36,24	36,96	37,14
Foncier Non Bâti	74,50	76,13	76,36

Les valeurs sont exprimées en % et correspondent à la part communale prélevées sur votre taxe foncière.

Prévisionnel 2023

Le budget global prévisionnel de la commune pour l'année 2023 (fonctionnement et investissement) s'élève à **1 863 222,37 €**.

Tarifs publics fixes par délibération du conseil municipal du 28 août 2023



GARDERIE SCOLAIRE

Garderie et TAP* : 2,50 €

TAP* uniquement : 1,60 €

*TAP : Temps d'Activité Périscolaire

GARDERIE : LE MERCREDI

Toute plage d'accueil entamée est due en totalité. En cas de dépassement de la durée d'accueil au-delà de 18h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis et au-delà de 17h30 le mercredi en extrascolaire ou 13h30 en périscolaire, une facturation exceptionnelle de 6,40 € pourrait être appliquée.

De 7h30 à 13h30** : 2,50 €

De 13h30 à 17h30** : 5,35 €

De 7h30 à 17h30** : 5,35 €

** Tarifs fixes

CANTINE

Repas enfant** : 4,85 €

Repas adulte (enseignants et personnel communal) : 6,40 €

Tarif spécial préparation repas « cause allergies » : 2,65 €

Application du principe des tarifs dégressifs, à la restauration scolaire comme à la garderie scolaire, calés sur une grille de quotients familiaux permettant de moduler la participation des familles en fonction de leurs ressources.

TAXE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Droits de place de marchands ambulants : 10 € / véhicule / jour

LOCATION DES SALLES POLYVALENTES

Par délibération du CM du 27 août 2010, les demandes de location de salles polyvalentes par des particuliers ne sont temporairement plus acceptées !

Les locations sont gratuites pour les associations de la commune déclarées comme telles en Mairie ou les associations et organismes extérieurs, agissant dans un but non lucratif et ouvert au public. Pour les associations ou organismes ne répondant pas aux conditions précédemment citées, les locations sont consenties selon les tarifs en vigueur. Aucune réservation de salle par téléphone ! Pour toutes demandes de location, disponibilités et horaires, conditions d'utilisation, documents à fournir ou formalités à accomplir, etc, s'adresser au secrétariat de la mairie.

CONCESSIONS

Columbarium

15 ans : 214 €

30 ans : 428 €

50 ans : 535 €

L'accès au jardin du souvenir demeure libre et gratuit sauf la plaquette d'identification à apposer sur la colonne au tarif de 35 €

Plaques Columbarium : 70 €

Cimetière

• Perpétuelles

2,50m² (3 places) : 343 €

5,00m² (6 places) : 572 €

• Trentenaires

2,50m² (3 places) : 204 €

TARIFICATION REPRODUCTION DOCUMENTS

Photocopie A4 – Noir et Blanc : 0,25 €

Photocopie A4 – Couleur : 0,45 €

Photocopie A3 – Noir et blanc : 0,35 €

Photocopie A3 – Couleur : 0,65 €

Un site internet

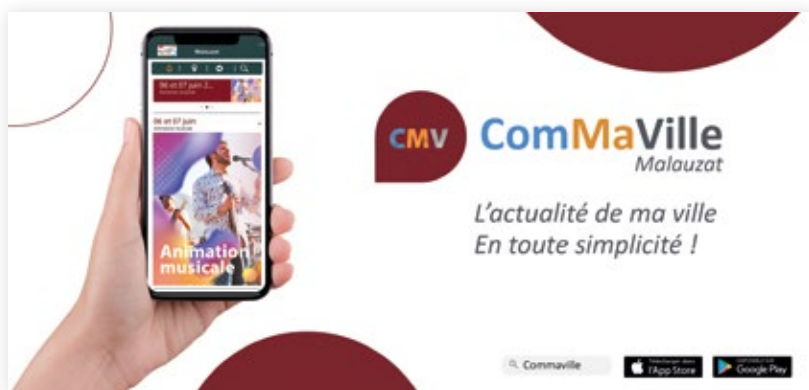


De nombreuses informations et activités à retrouver dans notre site internet de MALAUZAT. Un nouveau site internet a été mis en place depuis début septembre 2020.

Pour rappel voici le lien vers site de la commune de Malauzat : <http://www.malauzat.fr>

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site de la commune, rubrique actus.

Une application



ComMaVille, une application afin d'alerter, diffuser, solliciter, communiquer.

Eclairage public

Depuis le 1^{er} août 2023 et après une expérimentation de huit mois, l'extinction de l'éclairage public devient permanente. Un arrêté a été réalisé (AM-2023-087) et peut être consulté en ligne sur notre site internet dans la rubrique « Vie communale / Arrêtés communaux et réglementation ».



LE SAVIEZ-VOUS ?

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC REPRÉSENTE :

- 21% des dépenses énergétiques des communes
- 32 % de la consommation d'électricité des communes
- 4 100 heures d'éclairage par an *pour un fonctionnement continu*
- 1 point lumineux représente **25€/an** en entretien
- Coût en énergie d'un point lumineux*
 - 89€/an (Fonctionnement continu)
 - 51€/an (6h de coupure par nuit)
 - 39€/an (8h de coupure par nuit)

*sur la base du tarif réglementé de vente au 01/08/2023

POURQUOI ÉTEINDRE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN MILIEU DE NUIT ?

RÉALISER DES ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES	LIMITER LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE	PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ	PRÉSERVER LE CIEL NOCTURNE	GARANTIR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE NUIT
30% d'économies sur la facture d'électricité *pour une coupure de 5h par nuit	Jusqu'à 70% d'économies sur la consommation *en rénovant le parc d'éclairage public et en appliquant une extinction nocturne	L'éclairage nocturne a un effet néfaste sur la faune et la flore et participe à la perturbation du cycle de reproduction de certaines espèces nocturnes.	Les halos lumineux qui entourent les communes trop éclairées limitent l'observation du ciel.	L'être humain est un animal diurne, qui a un rythme biologique bien défini : actif le jour et se reposant la nuit. Il faut donc prévenir les lumières intrusives la nuit.

QUESTIONS/RÉPONSES

Pourquoi éclipse-t-on l'espace public ?	- Pour des raisons de sécurité, pour voir et être vu dans les espaces définis par le conseil municipal de la commune. - Cependant, l'éclairage public doit être raisonné et adapté aux besoins des usagers et ne doit pas empiéter sur l'espace privé.	L'extinction de l'éclairage public augmente-t-il l'insécurité ?	La coupure de l'éclairage public en milieu de nuit augmente le sentiment d'insécurité mais pas l'insécurité en elle-même. Selon l'ONDRP, la majorité des cambriolages et agressions ont lieu en plein jour et non en cœur de nuit.
---	--	---	--

EN INSTALLANT DES DISPOSITIFS RÉFLÉCHISSANTS OU EN ÉCLAIRANT UNIQUEMENT LES ZONES LES PLUS DANGEREUSES ET LES OBSTACLES, LES USAGERS SE SENTENT PLUS EN SÉCURITÉ TOUT EN UTILISANT UN ÉCLAIRAGE ADAPTÉ ET RAISONNÉ.

TERRITOIRE D'ÉNERGIE PUY-DE-DÔME ACCOMPAGNE CHAQUE COMMUNE QUI LUI A TRANSFÉRÉ LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC, DANS SA DÉMARCHE D'EXTINCTION NOCTURNE.



France Services
Proche de vous au quotidien

PAYS DE VOLVIC

NOS PERMANENCES



**l'Assurance
Maladie**

Du Lundi au Vendredi
de 10h à 11h et de 14h à 16h
En visio sans Rendez-vous



Défenseur des droits
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le dernier lundi du mois
de 14h à 16h
Sans Rendez-vous



FINANCES PUBLIQUES

Tous les jeudis
de 13h30 à 16h15
Sur Rendez-vous



**Conciliateur
de Justice**

Le 1er lundi du mois
de 10h à 12h
Sur Rendez-vous

NOUVEAU EN 2023



**CONSEILLER
NUMÉRIQUE
France
services**



**Devenez
autonome avec
les outils
numériques**
1 fois par mois
Sur Rendez-vous



CDAD
COMITÉ DÉPARTEMENTAL
DE L'ACCÈS AU DROIT
DU PUY-DE-DÔME

**Permanence
Informations Juridiques**
Le 3e mardi du mois
De 10h à 12h
En visio sur Rendez-vous

**Pour vos prises de rendez-vous,
renseignements auprès de France Services Pays de Volvic**



MAIRIE DE VOLVIC
1 Place de la Résistance
63530 VOLVIC



04.73.33.44.90



franceservices@ville-volvic.fr

Lundi :

10h/12h - 14h/16h

Du mardi au vendredi :

10h/12h15 - 13h30/16h15

Déclaration en ligne : Loi ELAN (dématérialisation)

La commune de Malauzat a mis en place le service de dématérialisation des demandes d'urbanisme. Vous pouvez retrouver le lien sur l'accueil de notre site internet.



Déclarations préalables de travaux

Pour rappel, ce qui a changé depuis le 1^{er} janvier 2021.

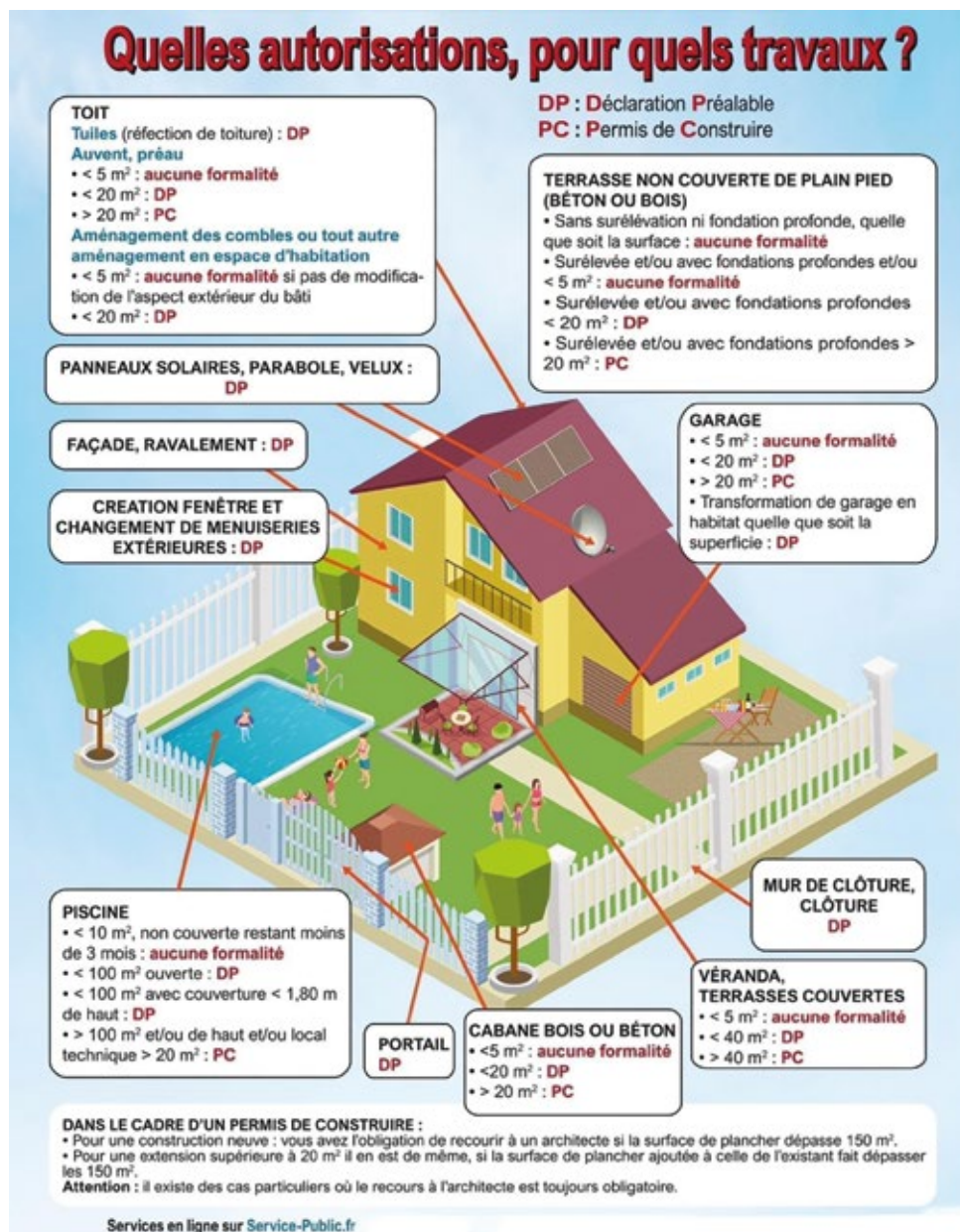
À la suite des délibérations du 27 juillet 2020 en conseil municipal, et depuis le 1^{er} janvier 2021, il devient OBLIGATOIRE de déclarer les travaux suivants :

- Édification des clôtures (Délibération 2020-032).
- Ravalements de façades (Délibération 2020-033).
- Permis de démolir (Délibération 2020-034).

L'objet des délibérations est en application des articles R412-12d, R421-17-1 et R421-27 du code de l'urbanisme.

En bref !

Pour toutes questions, avant de commencer ou de réaliser les travaux pensez à passer à la mairie, vous éviterez des désagréments.



Lutter contre les bruits de voisinage

Le bruit de voisinage est un bruit émis d'un domicile ou d'un lieu public ou privé ou d'activité, par une personne, un animal ou une chose, et perçu d'un autre domicile. C'est un bruit proche, bien souvent identifiable ; il est malheureusement parfois la cause de conflits ou pour le moins de protestations ou plaintes en mairie.

Les nuisances sonores prennent une part de plus en plus importante dans les préoccupations des ménages. Le bruit arrive en première position dans les causes d'insatisfaction devant l'insécurité et la pollution. Il constitue une atteinte à la qualité de vie. Le bruit provoque la perturbation du sommeil, le stress, la nervosité, un état dépressif, et des troubles cardio-vasculaires. A cela s'ajoutent des phénomènes psychologiques qui augmentent le sentiment de gêne. L'organisme ne s'habitue jamais au bruit. Un bruit même coutumier est toujours nocif pour la santé.



Pour lutter contre les bruits de voisinage, le législateur a renforcé la compétence du Maire, depuis la loi du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit. A noter, les horaires indiqués pour la réalisation de vos travaux bruyants dans l'arrêté préfectoral du 26 avril 1991.

- Les lundis aux vendredis de 8h00 à 20h00
- Les samedis de 9h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Divagation des chiens



Considérant qu'il y a lieu, dans un but de sécurité et de tranquillité, de réglementer la divagation des animaux sur la voie publique, et notamment celle des chiens, le maire de la commune a pris un arrêté le 21 avril 2004, qui stipule :

- Tout propriétaire de chien doit tenir son animal en laisse sur les voies et espaces publics, à l'intérieur de l'agglomération.
- Tout chien errant, trouvé sur la voie publique, pourra être conduit, sans délai, à la fourrière.
- Les infractions au présent arrêté sont passibles d'amende.

Indépendamment de cet arrêté, il n'est certainement pas inutile de rappeler ici, que lorsque vous promenez votre animal de compagnie celui-ci ne doit pas souiller les trottoirs et espaces publics et le cas échéant, ses déjections doivent être ramassées, par respect des autres personnes qui fréquentent les lieux.

Les chiens dits « dangereux »

Les propriétaires de chiens de catégories 1 et 2, dits dangereux (chiens d'attaque, de garde et de défense tels que pitbull, rottweiler, American Staffordshire terrier... y compris les chiens issus d'un croisement avec l'une de ces races) **doivent obligatoirement posséder un permis de détention** délivré par la mairie.



Obligation d'égale en bordure de voie publique

Il est rappelé aux propriétaires que toute végétation (arbres, arbustes, haies vives, rosiers grimpants, ronces, etc..) doit être tenue constamment affranchie de toute entrave **en bordure de voie publique**. Les branches qui dépassent les limites de propriété et peuvent gêner les piétons dans l'usage normal du trottoir ou qui surplombent la chaussée ou encore qui occultent les panneaux de signalisation routière, doivent être coupées. Article L114-2 du code de la voirie routière. Vous devez prendre les mesures nécessaires, sous peine d'être mis en demeure de réalisation des travaux à vos frais.

Mieux vivre ensemble

Feux de plein air et écobuage

LES EFFETS DE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE SUR LE TERRITOIRE DU VALTOM

Le brûlage des végétaux constitue un impact local fort et occasionne des conséquences multiples :

- augmentation des risques d'incendie
- salissures et dégradations des milieux naturels, des cultures et des bâtiments
- destruction de ressources (déchets végétaux) pour lesquelles il existe des solutions alternatives de valorisation (dépôt en déchèterie, plateformes de broyage et de compostage, composteurs, ...)
- impact sur la santé des personnes à l'origine du feu et de la population environnante.
- conflit de voisinage

Les effets sur la santé peuvent être immédiats ou à long terme (affections respiratoires, maladies cardiovasculaires, cancers, etc...).

SANS LA POLLUTION DE L'AIR :
40 000 DÉCÈS évités chaque année, dont 4 400 décès en Auvergne-Rhône-Alpes.
8 MOIS d'espérance de vie gagnée en moyenne pour les moins de 30 ans.

Source : Agence Santé Publique France

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes est l'observatoire agréé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes.

VOUS DÉSIREZ PLUS D'INFORMATIONS SUR LES SOLUTIONS ALTERNATIVES POUR VOS DÉCHETS VÉGÉTAUX ?

VOUS POUVEZ...

-  **COMMANDER UN COMPOSTEUR**
Grâce à notre module de commande,
-  **APPRENDRE LE JARDINAGE AU NATUREL**
en téléchargeant (grâce au QR code ci-contre) nos fiches de formations,
-  **TROUVER VOTRE DÉCHÈTERIE**
En consultant notre carte interactive répertoriant toutes nos installations ;

...EN VOUS RENDANT À L'ADRESSE
www.valtom63.fr

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS EST INTERDIT
DES SOLUTIONS ALTERNATIVES EXISTENT
POUR LES TRANSFORMER EN RESSOURCES

VALTOM

ARRÊTEZ DE BRÛLER VOS DÉCHETS VÉGÉTAUX !

SORTEZ DE VOTRE GROTTE, VIVEZ AVEC VOTRE ÉPOQUE

CO₂, HAP, PM₁₀, COV, NO_x



L'entretien des trottoirs, nous sommes tous concernés

L'entretien des trottoirs, même s'ils appartiennent au domaine public, relève de chacun d'entre nous : désherbage en été ou déneigement en hiver sont donc sous notre responsabilité partagée. La commune s'efforce d'assurer le désherbage des trottoirs au mieux depuis l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires ; obligation qui s'applique au cimetière. En complément de ces actions, le désherbage des trottoirs incombe également aux propriétaires, locataires, riverains de la voie publique. Ils sont tenus de désherber au pied des murs, au droit des façades et en limite de propriété, par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytopharmaceutiques. Les déchets végétaux résultant des opérations de désherbage doivent être ramassés et emmenés dans les déchèteries du SBA. Ils ne doivent en aucun cas être jetés sur la voie publique ni dans les avaloirs des eaux pluviales.



A noter !

Un nouvel arrêté municipal portant réglementation de l'entretien des trottoirs sur l'ensemble du territoire de la commune rentrera en vigueur début 2024. Vous serez informés par courrier et via nos canaux de communications habituelles.

Découvertes en Corrèze

Journée organisée par le CCAS de Malauzat le jeudi 21 septembre 2023

En route pour une destination corrèzienne...

Après avoir dégusté quelques viennoiseries et bu un café bien apprécié, départ à la découverte du Musée du Président Jacques Chirac à Sarran. Ici on y découvre la présentation d'une partie des cadeaux reçus par le président de la république dans l'exercice de ses fonctions. Un régal pour les yeux...

Poursuite de la journée par un repas pris à Egletons.

Départ en direction de Moustier à la découverte du château de Ventadour, forteresse du XI-XV^{ème} siècle, bâtie sur un éperon rocheux.

Pour terminer cette journée, visite et dégustation à la Distillerie Rougerie à Maussac. Fondée en 1800 par Benoît Rougerie, elle propose la fabrication de liqueurs aux fruits et baies sauvages du pays. Elle est également spécialiste d'eau de vie naturelle de fruits distillés comme autrefois dans la tradition du terroir.

Un délice pour le palais et un élixir qui réchauffe le corps...



La Semaine bleue, les aînés à l'honneur



La semaine bleue 2023 s'est déroulée du 2 au 8 octobre en partenariat avec le CLIC et la participation de plusieurs communes tout au long de la semaine.

A Malauzat, nous avons retenu le vendredi 6 octobre pour proposer notre activité.

Le rendez-vous était donné à la salle de Saint Genest l'enfant à partir de 15h afin de participer à un après-midi karaoké.

Après avoir pris place autour d'une petite table ronde disposée à la façon guinguette pour l'occasion, les convives ont pu déguster une variété de petits desserts sucrés mis à leur disposition, et se mettre en scène pour chanter des airs connus du répertoire karaoké. Certains se sont même lancés sur la piste de danse.

Merci pour le délicieux buffet offert et préparé par les membres du CCAS.

Merci à Jacques de l'association Bleuesin'you pour son animation.

Centre communal d'actions sociales

Repas des aînés 2023 - un moment de convivialité

Les aînés étaient au rendez-vous pour partager un après-midi festif autour d'un excellent repas ce samedi 29 avril 2023 à la Salle polyvalente de Malauzat. Le menu proposé à hauteur d'un repas de fête a été élaboré par le traiteur Solignat. L'orchestre Jacky BRUEL nous a embarqué dans sa féérie musicale par la diversité de son répertoire. Les convives ont été charmés en la personne de sa chanteuse aussi agréable qu'éloquente. La recette était complète pour passer un moment agréable et convivial.

Le prochain rendez-vous est fixé au 27 avril prochain.



Plan canicule - Intervention

Cette année, cet été a été particulièrement chaud aussi le préfet a déclenché une veille saisonnière à partir du 1^{er} juin.

Comme prévu par la réglementation, la ville de Malauzat a mis en place un registre nominatif afin d'y recenser les personnes vulnérables. Sur ce registre peuvent être inscrites les personnes de plus de 65 ans, ou les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à Malauzat et à leur domicile ainsi que les personnes adultes handicapées.

Les inscriptions étant à effectuer en mairie, auprès du secrétariat. Cette demande pouvant être faite par la personne elle-même ou par un proche.

Renseignements au 04.73.79.20.06

D'autre part quelques personnes seules ou à risque ont été contactées par le CCAS afin de vérifier qu'elles n'aient pas besoin d'aide.

Activités sur la commune en partenariat avec le clic

Conférence :

Le CCAS de Malauzat en partenariat avec le CLIC de RIOM, a proposé une conférence sur la Nutrition animée par une diététicienne professionnelle Mme Isabelle LECAT le 23 avril dernier à la salle Polyvalente de Saint Genest l'enfant. Une trentaine de personnes se sont retrouvées pour assister avec vif intérêt à cette présentation et y recueillir de la part de l'intervenante de nombreux conseils nutritionnels et astuces pour allier plaisir et santé.

Un débat sous forme de questions/réponses a clôturé cet exposé autour d'une petite collation préparée par les membres du CCAS avec nos remerciements.

Activités du clic

Comme tous les ans le CCAS en partenariat avec le CLIC de Riom a accueilli des activités gratuites et ouvertes à tous les aînés (à partir de 60 ans) :

- Un atelier gymnastique douce adaptée très apprécié, animé par une professionnelle de GE sport, une fois par semaine le mardi après-midi (sauf les vacances scolaires).
- Un atelier Yoga du rire de deux modules le 21 et le 28 septembre 2023. Il nous a permis de passer un moment rempli de bonne humeur et d'appréhender une technique de lâcher prise où le rire était de mise.

Ces activités vous sont proposées gratuitement après inscription auprès du CLIC ou du CCAS (dans la limite des places disponibles).

Pour recevoir les informations du CCAS, merci de nous transmettre votre adresse mail si ce n'est déjà fait.

Ecole publique élémentaire La Grande Ourse

Route de Châteaugay • 63200 MALAUZAT

Tel : 09.67.32.15.28

Mail : ecole.malauzat.63@ac-clermont.fr

Pour l'année scolaire 2023/2024, l'équipe pédagogique de l'école de Malauzat est composée ainsi :

- Mme Montel Virginie, directrice de l'école, enseignante en PS, MS, GS. Elle est accompagnée par Mme Hugon Eliane (ATSEM). Mme Stiti Elodie assure le remplacement administratif de la directrice le vendredi et un mercredi sur quatre.
- Mme Morin Charlotte, enseignante en GS/CP.
- Mme Villela Marie-Cécile enseignante en CE1/CE2.
- Mme Watine Murielle enseignante en CM1/CM2.

Depuis septembre, l'école accueille 76 élèves. Tous ces élèves sont répartis sur 4 classes de la façon suivante :

- 22 CM1/CM2 (12 CM1 / 10 CM2)
- 16 CE1/CE2 (7 CE1 / 9 CE2)
- 20 GS/CP (11 GS/9CP)
- 18 PS/MS/GS (6 PS/ 11MS / 1GS)

L'équipe est complétée par Mr Sébastien Pradeux qui intervient pour les activités physiques et sportives, et par Florianne Portail qui supervise la sieste et intervient dans les classes sur un temps bibliothèque.

Projets pédagogiques de l'année scolaire 2023



En janvier 2023, toute l'école s'est rendue à un spectacle de cirque de la compagnie Medrano.



Les classes de PS/ MS / GS / CP se sont rendues à la ruche des Puys découvrir les secrets des abeilles.



Rencontres sportives : les élèves de PS/MS/ GS/CP ont rencontré, en juin 2023, les classes maternelles de l'école d'Enval pour une rencontre athlétisme sur le terrain de foot de Malauzat. Plusieurs ateliers ont été proposés aux enfants pour leur plus grand plaisir.



La sortie de fin d'année pour tous les élèves a eu lieu à Vulcania.

La vie de nos enfants



Les enfants ont présenté un spectacle de fin d'année sur le thème de la nature et du développement durable. Plusieurs danses et chants ont été interprétés avec brio par tous les enfants.

Projets pédagogiques de l'année scolaire 2023/2024 :

L'équipe enseignante a souhaité s'inscrire dans la continuité du projet d'école établi les années précédentes. Cette année, un projet va être mené en lien avec les jeux olympiques Paris 2024, ainsi qu'autour du développement durable et la musique dans le monde. Ainsi les élèves ont ou vont participer aux projets suivants :

- Juin 2023 : remise du diplôme académique « Label E3D » niveau 2 qui récompense les écoles en démarche globale de développement durable.
- Animation pédagogique SBA : notre projet sur le développement durable, a été retenu. A partir de novembre, toutes les classes de l'école bénéficieront de 3 interventions co-encadrées par un animateur du SBA sur le recyclage des déchets.
- Rencontres sportives :
 - L'école a organisé dans le cadre de la journée du sport scolaire, le 20 septembre, des Olympiades, avec la participation de plusieurs parents d'élèves. Des ateliers sportifs et artistiques ont bien occupé les enfants toute la matinée.
 - Les élèves de CM ont par ailleurs rencontré les élèves de deux classes de Volvic pour une rencontre rugby en septembre 2023.
- Piscine : les séances ont eu lieu du 25 septembre au 27 novembre 2023 soit 8 séances, les lundis de 14h à 15h, pour les GS/CP, CE1/CE2, CM1/CM2.
- Le « Marché de Noël » a eu lieu le vendredi 15 décembre. Par ailleurs, a eu lieu la journée de Noël le lundi 18 décembre.
Organisation de la journée :
 - Passage du Père Noël dans les classes le matin pour distribution des cadeaux de classe, repas de Noël à la cantine.
 - Spectacle de la compagnie « Marine Magrini » offert par l'APE l'après-midi.



Pour tous les projets passés et à venir, l'équipe pédagogique tient à remercier la municipalité de Malauzat, l'équipe périscolaire et l'APE (Association des Parents d'Elèves) pour leur soutien et leur collaboration, qui permettent d'établir une relation de confiance, gage de réussite et de bien-être à l'école pour les enfants. Merci aussi à tous les parents qui nous accompagnent et qui participent à nos projets tout au long de l'année. Nous vous souhaitons à toutes et à tous une très bonne année 2024.

PRÉ-INSCRIPTIONS ÉCOLE

Afin de préparer au mieux la rentrée 2024-2025, l'école recense les enfants nés en 2021 qui feront leur rentrée en septembre 2024. Merci de vous faire connaître auprès de la directrice le plus tôt possible (de préférence le vendredi) en appelant le 09.67.32.15.28 ou par envoi d'un mail ecole.malauzat.63@ac-clermont.fr

Nous invitons aussi les nouveaux arrivants sur la commune à se manifester au plus vite pour scolariser leurs enfants à Malauzat.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES ÉCOLE PRIMAIRE LA GRANDE OURSE

L'A.P.E. regroupe des parents d'élèves bénévoles qui souhaitent s'investir dans des actions pour récolter des fonds afin de soutenir financièrement les projets pédagogiques de l'équipe enseignante de l'école de la Grande Ourse.

L'A.P.E en quelques chiffres :

- 21 membres actifs travaillant sur les projets
- 10 actions dont 3 manifestations phares : vide grenier, fête de l'école et marché de Noël.
- 4 réunions sur l'année.
- 1 subvention donnée à l'école tous les ans pour soutenir les projets pédagogiques. Un don de 3 000€ a pu être réalisé pour l'année scolaire 2022-2023.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des idées ou si vous voulez nous aider !

Evènements réalisés en 2022-2023

- Septembre : Livraison de petits déjeuners.
- Octobre : Fête d'Halloween + food truck " Chez Flavia ".
- Décembre : Marché de Noël + passage du père Noël pour offrir un cadeau à chaque enfant de l'école de la Grande Ourse.
- Février : Carnaval dans les rues de Malauzat.
- Juin : Baptême de l'air des CM2 + découverte de la caserne des pompiers d'Aulnat.
- Juillet : kermesse de l'école.

Programmation des évènements pour 2023-2024

- 31/10/2023 : Fête d'Halloween + food truck " Chez Flavia ".
- Du 01/11/2023 au 28 janvier : collecte de piles pour le téléthon.
- 15/12/2023 : Marché de Noël.
- 18/12/2023 : Passage du père Noël pour offrir un cadeau à chaque enfant de l'école de la Grande Ourse.
- 21/01/2024 : Livraison de petits déjeuners.
- Mars 2024 : Carnaval dans les rues de Malauzat.
- 07/04/2024 : Livraison de petits déjeuners.
- 19/05/2024 : Vide grenier.
- Juin 2024 : Baptême de l'air des CM2 + découverte de la caserne des pompiers d'Aulnat.
- 22/06/2024 : Kermesse de l'école.

Président : Stéphane MARTIN
Président adjoint : Mathieu CAMPREDON
Trésorière : Laetitia PASSELAIGUE
Trésorier adjoint : Vincent RODARIE
Secrétaire : Cynthia RAVEL
Secrétaire adjointe : Florence DEVROE
Community Manager : Blandine BRUGIERE
Commissaires : Thierry GIRAUDAT, Olivier CHABAUD, Alban Bresson, Laëticia CUSNIEUX, Adeline, DELHERMET, Pauline COHADE, Typhaine BOULET, Violaine FOURNIER, Cécile LANGLAIS, Noël PASSELAIGUE, Antoine TEURNIER, Grégoire RAPALY, Jérémie VOLTZ, Geoffrey JOANNES.



Téléphone : 07 71 61 02 16
Mail : ape-malauzat@hotmail.fr
Facebook : APE école de la Grande Ourse

Amicale des pétanqueurs de Malauzat



L'amicale des Pétanqueurs a organisé durant l'année 2023 différentes manifestations :

- Le **14 janvier** partage de la Galette offert par l'Association, remise des Licences et Cartes de Membres, et jeux de cartes et de société pour terminer la soirée.
- Le **18 février** nous avons organisé un Concours de belote ouvert à tous (24 équipes présentes – nombreux lots) suivi d'un repas convivial 73 personnes ont participé dans une ambiance festive.
- Le **11 mars** CHALLENGE – repas le Midi (49 personnes) mauvais temps pluie, le challenge n'a pu aboutir et nous avons terminé par des jeux de société et cartes dans la salle
- Le **22 avril** Concours de Pétanque (10 équipes) mauvais temps – pluie – suivi d'un repas Paëlla (37 personnes)
- Les **18, 19 et 20 juin** nous sommes allés à la découverte du LUBERON où nous avons eu un temps magnifique et avons découvert des villages

et paysages splendides comme Seguret , Vaison la Romaine, Le Mont Ventoux, les Ogres de Roussillon, Gordes, l'Abbaye de Sénanque, Fontaine de Vaucluse, puis retour pour Malauzat vers 22h45

- Le **9 septembre** participation à la fête du village dans le cadre d'un repas le midi où nous avons eu 82 convives et des jeux de pétanque amicaux l'après-midi.
- Le **7 octobre** dernier concours de pétanque pour lequel il y avait 30 doublettes suivi d'un repas le soir toujours très apprécié des convives (50 personnes).
- Le **4 novembre** Assemblée Générale, nous étions 54 adhérents présents, AG suivie d'un repas toujours aussi convivial au Restaurant « le PETIT CHABICHOU » à LA PARDIEU (Clermont-fd) (54 participants).

Tous les mercredis et vendredis après-midis les « pétanqueurs » se retrouvent sur le terrain de pétanque, quel que soit le temps, pour le plaisir de jouer à la pétanque, d'être ensemble, et de créer une activité conviviale dans la commune.

CALENDRIER 2024

Pour l'année 2024 nous prévoyons les manifestations suivantes :

- **13 janvier** : partage de la galette – remise des licences et cartes membres adhérents
- **17 février** : Concours de Belote + Repas le soir
- **16 mars** : Repas le midi (tripes ...) Après midi Challenge + pétanque + jeux société etc...
- **20 avril** : Concours de pétanque + repas le soir
- **27-28-29-30 mai 2024** : Voyage (LES CINQUE TERRES – Italie)
- **05 octobre** : Concours de pétanque + Repas
- **09 novembre** : Assemblée Générale
- **Décembre** : participation au Téléthon

Tous les nouveaux adhérents sont les bienvenus au sein de notre association.

Nous distribuons les cartes le 13 janvier 2024 à la salle polyvalente.

Bonne et heureuse année 2024.

Composition du bureau

Présidente :
Martine BORIE

Vice Président :
José MAGRO

Trésorière :
Christiane
BOURGUIGNON

Trésorier Adjoint :
Daniel LAURENCON

Secrétaire :
Chantal LACOURBAS

Secrétaire Adjoint :
Alain LACOURBAS

Dynamic Malauzat



Le Dynamic Malauzat a repris ses cours, le 18 septembre 2023 à la salle polyvalente de Malauzat. Nadine et Véronique vous proposent des cours variés, ludiques et adaptés.

Les lundis, de 19h30 à 20h30, seront axés sur le cardio, renforcement musculaire, aérobic, etc. Les mercredis de 19h à 20h seront axés sur le fitness, gym tonique, step, etc. Avec multiples accessoires : gros ballons, ballon de Pilates, haltères, élastiques, lests, bâtons lestés, step, etc.

Tout est personnalisé et adapté aux besoins des participants.

Tout au long de l'année, le Dynamic Malauzat participe aux activités de la commune.

Le 9 septembre, jour de la fête du village, Véronique a proposé un échauffement adapté à la randonnée qui a suivie. Le club est également engagé dans l'organisation du Téléthon le 9 décembre 2023.

Des moments conviviaux sont organisés pour rythmer l'année en cours (bûche de Noël, galette des rois, repas de fin de saison).

On vous attend nombreux, avec votre tapis, pour décompresser et travailler dans la très bonne ambiance du club.

Pour nous contacter par email : martine.fiby@gmail.com ou le 06.77.89.83.32

Nous vous souhaitons à tous une bonne et heureuse année 2024.

2023, année réussie pour les Joyeux mitrons

Les pizzas au rendez-vous du succès

Le vendredi 23 juin 2023, à partir de 18h30, s'est déroulée la traditionnelle soirée « pizzas », lieu de rendez-vous festif et gastronomique attendu par tous les malauzaïens. Programmée cette année à la fin de la période scolaire et juste avant les vacances d'été, la manifestation a rencontré un succès dont les chiffres donnent un aperçu : pas moins de 330 pizzas ont été réalisées, la plupart consommées sur place, dégustation accompagnée musicalement par les musiciens de « Blues'n You » jusque tard dans la soirée. La météo ayant été de la fête avec soleil et douceur, les participants se sont attardés avec plaisir autour du four communal dans des rues barrées à la circulation et équipées de tables et chaises propices à la convivialité. Fluide en début de soirée, le service a connu sa pleine période d'affluence vers 20 heures, contraignant les cuisiniers bénévoles à une activité soutenue...dans une ambiance surchauffée.

Des pompes aux pommes

Pour la fête du village du 9 septembre, organisée cette année par les Compagnons de Marcoin, les Joyeux mitrons ont pris en charge le dessert avec la réalisation de pompes aux pommes arrivées tout droit du four à bois.

Téléthon et rendez-vous à venir

Le 9 décembre 2023 à midi, dans la salle des fêtes du village, les Joyeux Mitrons ont organisé le traditionnel repas de pieds de cochon et rôtis de porc cuits au four, dont l'intégralité des bénéfices a été reversée à l'association du Téléthon. Les pizzas 2024, dont la date n'est pas encore fixée, seront une nouvelle fois au rendez-vous un vendredi de fin juin ou début juillet.



Société de chasse SAINT-HUBERT de MALAUZAT

BALL TRAP :

Comme chaque année notre ball trap annuel s'est déroulé les 26 et 27 août sur le terrain communal route de Châteaugay. Nous avons ressenti une forte baisse de la fréquentation surtout le samedi, certainement dû à la crise que le pays traverse (forte inflation). Le résultat est donc très inférieur à l'an passé. Pour les chasseurs de notre société tout comme ceux des sociétés de chasse voisines, c'est surtout l'occasion de nous retrouver, pour un temps de partage et de convivialité.

Un parc de panneaux photovoltaïques va voir le jour prochainement sur ce terrain. Nous avons contacté Monsieur le Maire pour envisager un nouvel emplacement.

Rendez-vous le dernier week-end d'août 2024.

Lapinière :

Suite à la remise en état de celle-ci par les chasseurs, elle est aujourd'hui opérationnelle.

Local de la chasse au-dessus du four banal :



Suite à l'accord de la mairie pour entreprendre les travaux, dans un esprit de camaraderie et d'entraide, le groupe de chasseurs bénévoles a démolé le plancher existant et a mis en place de nouvelles pannes et le plancher, ainsi que la mise au norme du réseau électrique. La mairie a fait remplacer les anciennes fenêtres, ce qui améliore considérablement le confort. Nous contacterons la mairie pour la mise en place de l'isolation du toit.

Remise de médaille :



Le 12 juin, en présence de ses amis chasseurs, Monsieur Dominique Busson, président de la fédération des chasseurs du Puy-de-Dôme, a remis la médaille de la fédération, à notre secrétaire, Robert Piedpremier, pour ses 60 années de chasse et pour les différents postes occupés au sein de la société de chasse St-Hubert.

Un peu d'histoire...

Au début des années 60 lors de son premier permis, le nombre de chasseurs était important sur la commune, presque un par famille. Le gibier était alors abondant, lièvres, perdreaux, cailles, lapins. Ce dernier était un fléau pour les viticulteurs et agriculteurs, détruisant plants de vignes et céréales.

A cette époque, le sanglier et le chevreuil étaient inexistantes sur la commune.

Aujourd'hui, le petit gibier se fait rare, et il en est de même chez nos voisins. Pourtant, le paysage de notre commune a été peu modifié parce qu'il n'y a pas eu de remembrement. Dans les zones de pâturage, les haies bocagères sont restées, permettant le maintien de la biodiversité, des oiseaux et des insectes.

En comparaison dans la plaine de Limagne le remembrement a détruit les haies, les arbres, pour agrandir les parcelles pour un meilleur rendement d'où la disparition conséquente des oiseaux.

Pour en revenir à notre commune, des espèces invasives sont apparues tels que le chevreuil et le sanglier, ce dernier occasionnant beaucoup de dégâts dans les prairies, et même dans les propriétés privées à proximité des habitations.

Nous sommes conscients que le chasseur, n'a pas bonne réputation et est accusé de bien des maux. Or celui-ci est indispensable pour réguler ces espèces envahissantes.

Malheureusement, force est de constater que la faune a de moins en moins de surface pour vivre parce que trop d'artificialisation des sols. Le sanglier quant à lui, se multiplie très vite, du fait qu'il profite d'un changement de culture qui lui est profitable, notamment le maïs, dont la culture était presque inexistante au début des années 60.

Le constat aujourd'hui, est que le nombre de chasseurs est en diminution constante de par la moyenne d'âge élevée, et peu de jeunes s'intéressent à ce loisir.

**Toute l'équipe vous souhaite
une très bonne année 2024.**

Association Les Compagnons de Marcoin



L'Association des Compagnons de Marcoin œuvre pour la préservation et la valorisation du patrimoine naturel de la commune.

Pour la réalisation de ces objectifs une sortie mensuelle le 2^{ème} samedi du mois.

C'est avec grand plaisir que nous avons accueilli de nouveaux adhérents.

En 2023 Les Compagnons ont continué le nettoyage des chemins déjà ouverts (débroussaillage, abattage des arbres présentant un danger pour les randonneurs).

L'Association a participé avec d'autres associations de la commune au nettoyage de différents dépôts sauvages de déchets.

Participation à Malauzat en fête avec, en matinée une randonnée et ravitaillement à St-Genest l'Enfant et pour terminer cette journée, une soirée planchas. Participation au Téléthon avec l'organisation d'une randonnée.

Mise en place d'un escalier passerelle sur le Sigadoux. Restauration pressoir qui sera mis en place à St Genest Les Moulins Blancs.

Cette année 2023 aura surtout été marquée par la création du verger partagé avec la plantation d'une trentaine d'arbres fruitiers sur une parcelle communale des Pres Courts dans le cadre du Budget Écocitoyen départemental. Certains compagnons ont participé à des ateliers d'échanges avec d'autres associations. Ces ateliers étaient organisés par le BEC.

Ouverture d'un nouveau chemin d'accès au verger.

Mise en place d'une signalétique du verger par des panneaux sur les cabanes de La Dame de La Nuit et du verger. La réalisation de ces panneaux a été menée à bien par une partie des Compagnons qui a utilisé les moyens techniques mis à disposition par le FABLAB de VOLVIC.

Un FABLAB est un tiers lieu qui met à la disposition des associations des outils de fabrication d'objets assistée par ordinateur.

Plantations de framboisiers, cassissiers et petits fruits par les élèves de l'école de Malauzat qui a aussi participé en achetant un pommier. Les enfants très motivés qui ont apprécié un goûter pour clôturer dans la bonne humeur cette activité nature.

Protection et étiquetage des différentes variétés

d'arbres. Les plaquettes d'identification ont été réalisées par l'Association ACOLAB.

Réalisation d'un bief, d'une réserve d'eau et mise en place de 3 cuves de 1000 litres pour l'arrosage.

Mise en place d'un mange debout en pierre de Volvic au pied du grand tilleul de Compagnons.

Engazonnement de la parcelle.

L'inauguration du verger a eu lieu le 17 juin en présence de Monsieur le Maire et des représentants du Conseil Municipal. Un moment de convivialité partagé par de nombreux Malauzais qui se sont retrouvés autour du verre de l'amitié et de quelques grillades.

Cette année 2023 a été riche en réalisations qui montrent la bonne dynamique de l'Association.

Un grand merci à toutes les personnes qui se sont impliquées pour que ce projet aboutisse.

Merci à Marie-Laure pour cette très belle création en lave émaillée.

Projets pour 2024 :

Nous continuerons à entretenir les chemins déjà ouverts et nous participerons à l'entretien et au développement du verger partagé.

Toute personne intéressée par les activités de l'Association des Compagnons de Marcoin sera la bienvenue et peut prendre contact avec Gilles Vincent (06 73 00 84 02), Christophe FOUGEROLLES (06 77 92 83 29), Fabien SOUCHER (06 74 46 86 55), Christian GENEVRIER (06 08 75 79 98)



Bonne et heureuse année à tous.

Vie associative

Les Jardins de Jeanne et Clémence

En 2023, l'association a renouvelé son bureau et proposé trois manifestations :

« Les Jardins de Jeanne et Clémence » : une association qui réunit toutes les générations de Malauzat et sensibilise au Respect de l'environnement. Lors de la fête du village en septembre, nous avons proposé une animation sur les Jeux d'Antan, à destination des enfants de tous âges.



La projection du film documentaire « Paroles de poilus » a eu lieu en novembre.

Ce film, réalisé bénévolement par Dominique Bonnet, sur une idée d'Isabelle Piedpremier, rend un hommage poétique à nos soldats de la Grande Guerre. Réalisé à partir de photos sur plaques de verre, accompagnées en voix-off de lectures de lettres de soldats adressées à leurs familles durant la guerre 14-18, il témoigne d'un vécu poignant. 27 personnes de 7 à 86 ans se sont prêtées au jeu de ces lectures, représentatives de l'Hexagone et de l'Outre-Mer. 24 soldats de la commune de Malauzat ont été identifiés. Les échanges se sont prolongés autour d'un verre de l'amitié.

Le 19 novembre ont eu lieu les Retrouvailles d'Automne.

Ce repas traditionnel, cuisiné maison, a réuni plus de quarante convives. Comme chaque année, un jeu et quelques chansons plus ou moins maîtrisées (!) ont égayé les dégustations. Ce repas est ouvert à tous et nous vous y accueillerons nombreuses et nombreux l'année prochaine !



De beaux événements vous attendront dès le mois de mars 2024, toujours grâce aux bénévoles que nous remercions chaleureusement.

Nous rejoindre : asso.jjc@gmail.com

ESV - 1964-2024



60 ans d'existence pour le club de football de la commune. Fort d'une bonne centaine de licenciés le club à deux équipes seniors au niveau départemental et des joueurs et des joueuses dans les catégories de jeunes au sein du groupement source et volcans. Le pôle féminin s'entraîne toujours les mercredis et vendredis soir sur le stade de la commune équipé depuis février dernier d'un nouvel éclairage et ainsi pouvoir jouer les samedis soir pour pouvoir libérer les dimanches après-midi nos joueurs seniors. Le club et l'ensemble des dirigeants ainsi que l'ensemble des licenciés vous souhaitent une bonne et heureuse année 2024.

Date à retenir

Dimanche 04/02/2024 concours de belote
Samedi 04/05/2024 concours de pétanque
Samedi 08/06/2024 tournoi de sixte semi nocturne
Samedi 29/06/2024 assemblée générale du club

Contact bureau

Président : Mr Tuffery Grégory - 06 60 95 15 70
Secrétaire : Mme Vincent Lucie - 06 38 35 65 83
Trésorière : Mme Lapierre Isabelle - 06 26 06 12 81



Loisirs à Sang pour Sang

L'association Loisirs à Sang pour Sang a été très active tout au long de l'année :

- Réunions mensuelles de son conseil d'administration
- Repas conviviaux, suivis de jeux de société, balade ou pétanque (repas du roi, crêpes au feu, caillettes, restaurant, repas de fin d'année) pendant lesquels les adhérents se sont « léchés les babines »
- Sorties en journée (Maison de la Pierre, Ennezat, forteresse troglodyte de Jonas, châteaux de la Loire) ont ponctué la saison.

L'organisation d'une première exposition à la salle polyvalente de St Genest l'Enfant en juin a permis de mettre en lumière des oeuvres d'artistes amateurs locaux des Moulins Blancs, St Genest l'Enfant et Marsat (peinture abstraite, aquarelle, fleurs séchées, points comptés, travaux de couture émaux sur lave, objets en bois...).

Le succès de cette manifestation permet d'envisager une nouvelle exposition en 2024 où déjà trois autres artistes rejoindront le groupe. Si vous avez des talents, contactez l'association qui sera ravie de vous exposer.

L'association a aussi participé à la fête du village au niveau du ravitaillement de la marche.

Le bureau de l'association : présidente Michelle Gourgeonnet 06 68 63 10 37, secrétaire : Eliane Bouchy, trésorière ; Evelyne Testel.



Nos biodéchets ont de l'avenir !

"La loi prévoit d'apporter à tous les Français une solution de collecte des restes alimentaires pour valoriser leurs biodéchets en biogaz ou en compost utile pour l'économie circulaire des territoires. Afin de mettre en place le tri à la source des déchets alimentaires des particuliers dans toute la France d'ici le 1^{er} janvier 2024 (initialement prévu au 1^{er} janvier 2025), chaque collectivité doit étudier et identifier les solutions les plus pertinentes pour trier les déchets alimentaires à la source et s'assurer que ceux-ci pourront être valorisés et non mis en décharge ». Extrait de la loi AGEC.

Mission : proposer des solutions de tri partout, pour tous !

Chaque année, chacun de nous jette 39 kilos de nourriture, qui se retrouvent dans la poubelle verte ; les enfouir ou les incinérer n'est pas écologique, ni logique... Ils peuvent être facilement triés, détournés de la poubelle verte, pour être valorisés en compost ou en biogaz. C'est là que le SBA intervient pour proposer à chacun une solution, la plus écologique possible, en fonction des territoires, des types d'habitats, parce que chaque situation est différente.

Valoriser ses biodéchets à Malauzat, oui mais comment ?

• Le compostage individuel

Pour qui ? Solution n°1 lorsque l'on réside à la campagne, en maison pavillonnaire avec jardin !
C'est quoi ? Composter ses déchets est la solution la plus écologique et la plus économique. Les restes de repas sont transformés sur place, en compost, avec les déchets de jardin et réutilisés directement dans son propre jardin.

Le SBA met à disposition de ses usagers un composteur de jardin (sans facturation).

• La collecte en colonnes

Pour qui ? En centres urbains denses, proches du méthaniseur de Clermont-Ferrand, comme bientôt à Malauzat !

C'est quoi ? Le SBA propose de trier ses déchets alimentaires en colonnes. On y jette ses déchets dans des sacs biodégradables de 10 litres (jamais en vrac pour des raisons d'hygiène). Ces colonnes sont ensuite collectées pour être acheminées vers l'unité de valorisation du VALTOM, sur le site du méthaniseur. Là, les déchets produiront du méthane, qui sera transformé en énergie verte locale. Cette solution est proposée sur les communes en proximité du méthaniseur.

Plusieurs communes sont déjà équipées de colonnes pour trier les déchets alimentaires en centre-ville. En 2022, les colonnes ont été utilisées 11 580 fois, pour permettre la valorisation de 115 800 litres de déchets. C'est l'équivalent de près de 1000 poubelles vertes !

C'est quoi un biodéchet ?

Les biodéchets englobent tous les déchets organiques : les déchets alimentaires (restes de repas, épluchures, marc de café...) et les déchets de jardin (dits végétaux).

Pour en savoir plus :

www.sba63.fr / 04 73 647 444



Le CLIC, c'est quoi ? « CLIC » signifie Centre Local d'Information et de Coordination en Gériatrie. Il existe 7 CLIC dans le Puy-de-Dôme, créés par le Conseil départemental et portés par 7 associations à but non lucratif différentes. Le CLIC Riom Limagne Combrailles, dont la commune dépend, couvre 138 communes au nord du département.

A qui s'adresse le CLIC ? A toutes les personnes de plus de 60 ans, leurs proches et les professionnels.

Quelle est la finalité du CLIC ? Le maintien à domicile dans les meilleures conditions, le plus longtemps possible.

Quand faire appel au CLIC pour un accompagnement individuel ?

- pour toute demande d'informations (concernant les services d'aide à domicile, portage de repas et les professionnels intervenant sur la commune, les dispositifs pour la mobilité, l'amélioration de l'habitat, la téléassistance, les aides financières possibles...);
- pour la visite d'un professionnel à domicile, afin d'identifier vos besoins, les aides possibles et vous accompagner dans leur mise en place ;
- pour connaître et/ou participer à différents événements et ateliers organisés sur votre commune et ses environs.

Quels ateliers peut proposer le CLIC et ses partenaires ?

Le CLIC et ses partenaires proposent aux communes l'organisation d'ateliers collectifs, dédiés aux personnes de plus de 60 ans. Le CLIC se charge de proposer

des thématiques, de trouver des professionnels compétents qualifiés pour leur animation et de trouver les financements, en répondant à des appels à manifestation d'intérêt, permettant ainsi de rendre la participation gratuite. Une salle doit être mise à disposition pour accueillir les actions et une stratégie de communication est choisie, en lien avec les élus, selon les moyens à disposition.

La commune accueille chaque semaine, l'action GYM PLAISIR, tous les mardis de 14h15 à 15h15 à la salle polyvalente de Saint-Genest-l'Enfant. En 2023, un atelier yoga du rire et une conférence autour de la nutrition, ont également été organisés.

Le CLIC dispose également d'un Espace Ressource des Métiers de l'Autonomie (ERMA) permettant d'accompagner dans leur métier les aides à domicile et autres professionnels du domaine, et de leur proposer des formations gratuites.

Qui finance le CLIC ?

Le CLIC relève une mission de service public déléguée par le Conseil départemental. Il est porté par l'Association Réseau Seniors qui détient également un dispositif d'évaluations confié par la CARSAT.

Tous les services sont entièrement gratuits.

Comment contacter le CLIC ?

Association Réseau Seniors - CLIC Riom Limagne Combrailles

51 rue Lafayette, 63200 Riom

04 73 33 17 64 • secretariat@clic-riom.fr

www.clic-riom.fr



Quel est le préavis pour quitter mon logement locatif ?

Réparations locatives, qui doit payer ?



Peut-on augmenter un loyer en cas de rénovation ?

Mon logement est-il décent ?



J'achète un logement, y a-t-il des frais annexes ?



J'emménage en copropriété, y a-t-il des charges ?

J'agrandis ma maison, quelles sont les normes ?



Pour toutes les questions juridiques, financières ou techniques sur le logement et l'habitat, le bon réflexe c'est l'ADIL !



Des permanences près de chez vous pour des conseils neutres et gratuits

04 73 42 30 75

www.adil63.org



ADIL du Puy-de-Dôme

Maison de l'Habitat - 129 avenue de la République
63100 CLERMONT-FERRAND

Le nouveau Centre aquatique Béatrice Hess se dévoile

C'est l'un des projets phares de l'année 2023 : le Centre aquatique Béatrice Hess ouvrira ses portes en fin d'année avec une inauguration officielle annoncée mi-décembre. Ce nouvel équipement de la Communauté d'agglomération sera composé de 3 espaces : activités sportives et apprentissage, bien-être et détente, structures ludiques.

A l'automne 2023, des ouvertures partielles ont été mises en place pour permettre aux enfants scolarisés, aux écoles de nage, aux clubs et au grand public de profiter du bassin existant, entièrement modernisé, et du nouveau bassin d'apprentissage, pendant que le chantier de création de la halle ludique et de l'espace bien-être se poursuit.

6 bons gestes pour préserver l'eau de notre territoire

Malgré l'arrivée de l'hiver, la période d'étiage se poursuit et se traduit par une diminution des débits des cours d'eau. Afin de limiter le risque de pénurie d'eau, des mesures sont une nouvelle fois mise en place par la Préfecture du Puy-de-Dôme dans les 31 communes du territoire de Riom Limagne et Volcans jusqu'au 30 novembre 2023.

En parallèle, il est nécessaire de préserver la ressource et d'adopter les bons gestes. Chaque goutte compte ! En adoptant les bons gestes du quotidien, économisez en moyenne 10 litres par jour.



Rénovez, vous êtes aidés !



Dans le cadre du programme d'aides à l'amélioration de l'Habitat privé, mené avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) Riom Limagne et Volcans vous aide dans la rénovation de votre habitat privé jusqu'à fin juin 2024.

RLV vous accompagne et met une équipe de professionnels à votre disposition gratuitement pour la définition de votre projet travaux et le montage des dossiers de demande de subvention

Pour bénéficier de l'aide vous devez :

- Être propriétaire occupant, primo-accédant, propriétaire bailleur, syndic de copropriété ou locataire selon la nature des travaux
- Ne pas avoir commencé les travaux avant le dépôt de demande de subvention
- Le logement doit dater de plus de 15 ans sauf cas particulier
- Faire réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment
- Avoir les logements concernés situés sur une des 31 communes de Riom Limagne et Volcans

Pour quels travaux ?

- Ravalement de façades dans certaines rues et certaines communes
- Travaux de rénovation complète (gros oeuvre, énergie, etc.)
- Travaux liés aux économies d'énergie : isolation, chauffage, ventilation, menuiseries.
- Travaux d'adaptation pour les personnes âgées ou handicapées
- Autres travaux : assainissement, mise aux normes électriques, etc.

Les différentes étapes :

1. Contact avec l'équipe habitat privé de RLV
2. Visite de logement
3. Etablissement du programme des travaux et des devis par les entreprises
4. Réalisation d'un plan de financement et dépôt du dossier de demande de subvention
5. Réalisation des travaux après accord des financeurs
6. Versement des aides sur pièces justificatives et visites de fin de chantier

Qui contacter ?

Le service Habitat de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans

8 rue Grégoire de Tours 63200 RIOM

Tel : 04 63 63 21 43 • renover@rlv.eu

Motif central, une exposition de Julien Colombier au musée Mandet à Riom



Jusqu'au 25 février 2024.

Le territoire de Riom Limagne et Volcans est réputé pour sa flore et sa biodiversité. L'artiste Julien Colombier s'est inspiré de la richesse de la nature du territoire pour créer un décor immersif et onirique au musée Mandet. Cette exposition rétrospective est

également l'occasion de faire le point sur la carrière prolifique de cet artiste.

Plus d'infos sur : <https://www.rlv.eu/actualites/actualite/motif-central-une-exposition-de-julien-colombier-au-musee-mandet-a-riom>

Un Escape Game au musée Mandet



Prisonniers du passé – Le mystère de la crypte

Les Musées de Riom Limagne et Volcans proposent tout au long de l'année une programmation culturelle riche et variée avec notamment des événements, expositions, concerts, conférences, visites ou ateliers. La programmation du musée

Mandet s'enrichit cet automne, à partir du 26 octobre, avec cet escape game placé au cœur des collections du Moyen Âge.

La visite du musée va littéralement se transformer en une aventure étrange, mystérieuse et risquée dont il sera difficile de sortir indemne.

Trop souvent ignoré, le panneau d'indication « Ne pas toucher les œuvres » n'est pas qu'une simple mise en garde... Le non-respect de celui-ci par un visiteur a levé la malédiction sur le musée créant l'ouverture d'un passage temporel. Une course contre la montre sera alors lancée afin de percer les secrets des sculpteurs médiévaux pour retrouver notre réalité temporelle.

Cet escape game inédit, intègre des informations réelles (œuvres, techniques) mêlées à d'autres éléments relevant de la fiction.

Sur réservation uniquement. Dès 6 ans.

Durée : 45 minutes

Tarif : 6€ par personne / 3€ pour les moins de 18 ans et les étudiants de moins de 25 ans

14 rue de l'Hôtel de Ville, 63200 Riom

Tél. 04 73 38 18 53

Balades thermiques



Vos habitations sont-elles bien isolées ?

Découvrez-le, lors de 5 balades organisées par RLV, à l'aide d'une caméra thermique, qui vous donneront les clés pour améliorer vos économies d'énergies :

- 13 janvier 2024 à Chappes
- 20 janvier 2024 à Mozac
- 3 février 2024 à Chavaroux
- 10 février 2024 à Pulvérières

Un séjour ski au Lioran pour les jeunes de Riom Limagne et Volcans

Du 19 au 23 février 2024, les jeunes du territoire de Riom Limagne et Volcans profiteront d'un séjour hors du commun au cœur du Massif Cantalien, dans la station de ski du Lioran. Concoctée par le Centre de loisirs de Riom Limagne et Volcans, situé à Saint-Laure, cette semaine d'animations est ouverte aux jeunes de 12 à 17 ans, sur inscription avant le 31 janvier 2024.

Organisés chaque année, en hiver et en été, les séjours viennent enrichir l'offre d'activités proposée au Centre de loisirs de Saint-Laure. Ils permettent de favoriser l'autonomie et la responsabilisation des jeunes, de les impliquer dans la vie en collectivité, de les sensibiliser à la pratique sportive et à la protection de l'environnement et de les emmener à la découverte du patrimoine local.

Inscriptions jusqu'au 31 janvier 2024 :

Service Enfance-Jeunesse

04 73 64 27 27 - 06 98 76 62 67 / s.passelaigue@rlv.eu



RLV info Jeunes : un espace dédié aux jeunes adultes de 14 à 30 ans !



De l'information et des conseils pour s'orienter dans sa vie mais pas seulement, RLV info Jeunes est le point d'entrée vers des thématiques variées : études, jobs d'été, emploi, vie sociale, mobilité, bénévolat, santé, sexualité...

Chaque année, de nombreuses actions sont menées par l'espace RLV Info Jeunes : rencontres et interventions dans les établissements scolaires, formations variées (babysitting, gestion du stress, etc.), accueil des permanences des associations telle qu'Addictions France 1 mardi sur 2, organisation de grands rendez-vous dédiés à l'emploi, à la formation, à la santé sexuelle, etc.



RLV Info Jeunes, en chiffres

- 12 000 jeunes de 14 à 30 ans, résidant sur le territoire
- 4 100 jeunes accueillis ou informés par RLV Infos Jeunes en 2022
- 42% des demandes concernent l'emploi ou l'orientation en 2022
- Plus de 30 ateliers et événements organisés chaque année par RLV Info Jeunes
- Juillet 2021 : obtention du label Information Jeunesse de la structure RLV Info Jeunes

Zoom sur l'aide financière pour passer le BAFA

Afin de pallier les difficultés de recrutement des animateurs dans les accueils de loisirs du territoire et de susciter de nouvelles vocations chez les jeunes, la Communauté d'agglomération les accompagne financièrement dans l'obtention de leur brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) en prenant en charge 62% du coût de la formation. Modalités sur www.rlv.eu

Les événements à venir avec RLV infos jeunes

- Vendredi 29 mars : La Caravane des Métiers s'installe à Riom

Bienvenue à bord ! La Caravane des métiers prend la route et sillonne la région Auvergne-Rhône-Alpes. Le temps d'une journée organisée par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, elle accueillera les jeunes place de la Fédération à Riom. Composée d'une quinzaine de véhicules, elle a pour objectif de faire découvrir les métiers de différents secteurs.

- Samedi 6 avril : Le Forum de l'emploi, de l'apprentissage et des jobs d'été

Votre rendez-vous avec l'avenir ! De 10h à 12h30 et de 13h30 à 16h, le lycée Pierre-Joël Bonté à Riom accueillera la 8ème édition du Forum de l'emploi de Riom Limagne et Volcans. Sur place : des milliers d'offres d'emploi, des conseils, des recruteurs de près de 50 organismes locaux.

- Février-mars 2023 : « Les Règles du Je », le Forum dédié à la santé des jeunes

Comme chaque année, le Forum débutera par une grande collecte de protections périodiques pendant tout le mois de février (points de collecte sur www.rlv.eu). Il s'achèvera par la 4ème édition du Forum santé-prévention du territoire à destination des 11-25 ans (et au-delà !). Rendez-vous à l'espace RLV Info Jeunes pour rompre avec les tabous liés à la sexualité, à la puberté et au genre.

Une future Maison de la Jeunesse et de l'Emploi

Avec plus de 19 000 jeunes de moins de 25 ans résidants sur son territoire, la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans accorde une attention particulière à la jeunesse. Après la création de l'espace RLV Info Jeunes en 2020, situé en centre-ville de Riom, la Communauté d'agglomération lance la construction, pour un montant de 2,4 millions d'euros, d'une « Maison de la Jeunesse et de l'Emploi » destinée à accueillir les jeunes d'ici fin 2024.

Située au 12 avenue Pierre de Nolhac à Riom, l'ancien bâtiment des archives de la Commune, en friche depuis 2015, sera rénové pour accueillir les services de RLV Info Jeunes et de la Mission Locale Riom Limagne et Combrailles.



Maboutik, le site des commerçants et artisans de Riom Limagne et Volcans, évolue !

Lancée en 2020 dans le cadre de la gestion de crise liée à l'épidémie de Covid 19, « Maboutik », la plateforme de commerce de proximité de Riom Limagne et Volcans qui a soutenu les commerçants locaux dans leur démarche de vente en ligne et de click and collect, se métamorphose. A partir du 1^{er} décembre 2023, elle deviendra une vitrine des commerçants et artisans du territoire.

Le site www.maboutik-rlv.com proposera 4 nouveaux espaces pour découvrir ses commerçants, leurs portraits, leurs événements et leurs actualités. L'objectif est de maximiser la visibilité des commerçants et artisans locaux sur internet en leur proposant un espace d'expression, de mise en valeur et de proximité avec les habitants de leur territoire.

Au sein des 4 nouveaux espaces du site internet, un ensemble d'informations valorisantes et pratiques seront mises en ligne à destination des consommateurs du territoire. De quoi mettre en lumière les centres-villes et centres-bourgs de Riom Limagne et Volcans, véritables galeries marchandes à ciel ouvert !

1. « Nos commerces » : produits locaux et coup de cœur

Cette rubrique mettra en valeur les boutiques participantes et des sélections de produits ciblés proposés par les commerçants, artisans et producteurs locaux. L'occasion de naviguer à la découverte de l'offre locale : produits gourmands, vêtements, soins beauté, créations artistiques, nouveautés...

2. « Maboutik'actu » : zoom sur les commerçants !

A travers des portraits et des interviews mensuels, cette rubrique mettra en lumière les visages à découvrir aux 4 coins des centres-villes et des centres-bourgs, derrière les enseignes locales. Elle témoignera de la richesse et du savoir-faire des commerçants et artisans du territoire de Riom Limagne et Volcans.

3. « L'agenda du commerce » : événements et animations

Cette rubrique représentera l'agenda des commerçants. Il s'agira de la liste des principales manifestations, animations et événements organisés dans les centres-villes et centres-bourgs du territoire :

braderies et foires, spectacles... Les animations proposées en boutique seront également proposées : ateliers créatifs, séances de dédicace, repas thématiques, découverte de produits... De quoi concilier shopping, moments festifs, découverte du patrimoine et d'autres activités multiples, etc.

4. « Bons plans et chèques cadeaux » : retour des Pass Commerce !

Tout au long de l'année, cette dernière rubrique permettra de mettre en avant les bons plans et les offres exceptionnelles à retrouver chez les commerçants.

De retour du 1^{er} au 31 décembre, le Pass Commerce est le coup de pouce idéal pour gonfler son pouvoir d'achat de 25% dans les boutiques de proximité à l'approche des fêtes de fin d'année !

Valables jusqu'au 31 mars 2024, les Pass Commerce permettront aux consommateurs de gonfler leur porte-monnaie pendant les fêtes. 3 pass seront disponibles en ligne : 8 euros = 10 euros ; 20 euros = 25 euros ; 40 euros = 50 euros.

Ils seront à acheter en ligne et à retirer dans l'un des bureaux de l'Office de Tourisme Terra Volcana au choix : Châtel-Guyon, Riom ou Volvic (à préciser au moment de la commande). Ils permettront de faire des achats dans les boutiques de plus de 120 commerçants et artisans du territoire de Riom Limagne et Volcans participants à l'opération. Des milliers d'articles en tout genre (bijoux, vêtements, objets de décoration, pâtisseries, etc.) seront à découvrir. De quoi trouver le cadeau local idéal à coût réduit !



À VOS AGENDAS !

JANVIER

- **11 janvier**
Compagnons de Marcoin - Assemblée générale
- **13 janvier**
Amicale des pétanqueurs de Malauzat - Galette
- **21 janvier**
APE : Livraison de petits déjeuners
- **22 janvier à 19h00**
Conseil municipal

FÉVRIER

- **03 février**
Les Jardins de Jeanne & Clémence - Assemblée générale
- **04 février**
ESV : Concours de belote
- **17 février**
Amicale des pétanqueurs de Malauzat – Concours de belote & repas
- **19 février à 19h00**
Conseil municipal

MARS

- APE : Carnaval dans les rues de Malauzat
- **16 mars**
Amicale des pétanqueurs de Malauzat - Repas le midi (tripes ...) Après midi Challenge + pétanque + jeux société
- **23 mars**
Associations des Moulins : soirée à la salle de Saint-Genest l'Enfant
- **25 mars à 19h00**
Conseil municipal

AVRIL

- **06 avril, matin**
Nettoyons la nature
- **07 avril**
APE : Livraison de petits déjeuners
- **20 avril**
Amicale des pétanqueurs de Malauzat – Concours de pétanque + repas le soir
- **Samedi 27 avril**
CCAS : Repas des aînés
- **22 avril à 19h00**
Conseil municipal

MAI

- **04 mai**
ESV : Concours de pétanque
- **05 mai**
Loisirs 100% : Exposition à Saint-Genest l'Enfant
- **08 mai**
Cérémonie - Monument aux morts, place de la Cruchale
- **19 mai**
APE : Vide grenier
- **Du 27 au 30 mai**
Amicale des pétanqueurs de Malauzat – Voyage (Cinque Terres Italie)
- **27 mai à 19h00**
Conseil municipal

JUIN

- **08 juin**
ESV : Tournoi de sixte semi-nocturne

- **08 juin**
Loisirs 100% - Assemblée générale
- **15 juin midi**
Compagnons de Marcoin : Barbecue au Verger Partagé
- **21 juin**
Les Jardins de Jeanne & Clémence : Fête de la musique
- **22 juin**
APE : Kermesse de l'école au stade
- **22 juin**
Associations des Moulins : soirée à la salle de Saint-Genest l'Enfant
- **28 juin**
Joyeux Mitrons : Soirée Pizzas
- **29 juin**
ESV : Assemblée générale au stade des baumes
- **APE**
Baptême de l'air des CM2 et découverte de la caserne des pompiers d'Aulnat.
- **24 juin à 19h00**
Conseil municipal

JUILLET

- **14 juillet**
Cérémonie - Monument aux morts, place de la Cruchale
- **15 juillet à 19h00**
Conseil municipal

AOÛT

- **26 août à 19h00**
Conseil municipal

SEPTEMBRE

- **Malauzat en fête**
- **23 septembre à 19h00**
Conseil municipal

OCTOBRE

- **04 octobre**
Semaine bleue
- **5 octobre**
Amicale des pétanqueurs de Malauzat
Concours de pétanque + Repas
- **21 octobre à 19h00**
Conseil municipal

NOVEMBRE

- **09 novembre**
Amicale des pétanqueurs de Malauzat
Assemblée générale
- **10 novembre**
Associations des Moulins : Journée à la salle de Saint-Genest l'Enfant
- **11 novembre**
Cérémonie - Monument aux morts, place de la Cruchale
- **17 novembre**
Les Jardins de Jeanne & Clémence : Repas
- **25 novembre à 19h00**
Conseil municipal

DÉCEMBRE

- **07 décembre**
Téléthon
- **16 décembre à 19h00**
Conseil municipal